

Communication - 10 février 2026

Au titre de l'exercice 2025, **Affinités Pierre** a procédé au versement de 4 acomptes sur dividendes (exprimés en valeur brut par part):

1er trimestre 2025 = 2,44 €,

2ème trimestre 2025 = 2,56 €,

3ème trimestre 2025 = 2,61 €,

4ème trimestre 2025 = 2,47 €,

**Total 2025 = 10,08 €.**

Ces versements aboutissent à l'affichage d'un **Taux de Distribution (TD) de 4,00%** sur l'exercice, alimenté des composants ci-après:

- Résultat courant = 9,72 € (3,86%);
- Fiscalité\* payée pour le compte du porteur de parts = 0,23 € (0,09%);
- Plus-value de cessions = 0,13 € (0,05%);
- Prélèvement sur Report à nouveau = 0 € (0%).

Le prix de part n'ayant pas varié sur l'exercice 2025, **la Performance Globale Annuelle (PGA) est également de 4,00%.**

Nous attirons cependant votre attention sur le fait que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

A noter que l'investissement en SCPI présente notamment un risque de perte en capital. Les valeurs des parts ne sont pas garanties : leur valeur peut baisser ou augmenter, et les revenus distribués sont variables. La SCPI présente également une liquidité limitée, ce qui peut entraîner des délais ou des conditions de revente différentes des attentes de l'investisseur.

Un investissement en SCPI constitue un placement à long terme, qui doit s'inscrire dans une logique de diversification patrimoniale. Il est recommandé de conserver vos parts pendant au moins 8 ans.

Avant d'investir dans la SCPI Affinités Pierre, gérée par Groupama Gan REIM, Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF, veuillez lire attentivement la Note d'Information, le Document d'Informations Clés (DIC) ainsi que l'ensemble des documents réglementaires disponibles sur [www.groupamagan-reim.fr](http://www.groupamagan-reim.fr).

*\*La fiscalité payée pour le compte des porteurs est composée du Prélèvement Forfaitaire Libératoire (PFU) portant sur les revenus financiers, l'impôt sur la plus-value des particuliers en cas de cession d'actif, et l'imposition appliquée sur les revenus à l'étranger. Sur ce dernier point, l'impôt étranger peut être neutralisé en France afin d'éviter la double imposition des associés, selon les conventions fiscales en vigueur entre la France et les pays concernés. Le traitement fiscal varie selon la situation individuelle et le taux d'imposition propre à chaque associé. Le dispositif fiscal est susceptible d'évoluer.*

**Taux de Distribution (TD)** : Le Taux de Distribution est le rapport entre le dividende distribué brut de fiscalité étrangère pour une part en pleine jouissance et le prix moyen de souscription de la part sur l'année précédente.

**La Performance Globale Annuelle (PGA)** : La Performance Globale Annuelle (PGA) correspond à la somme du taux de distribution de l'année N et de la variation du prix de souscription entre le 1er janvier de l'année N et le 1er janvier de l'année N+1.

